



**Le mardi 3 Octobre 2023**

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT**

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 À 14 HEURES 30

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2023

Présents : Gilles **Avakian**, Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Christian **Roggero** (Procuration Charles Brès)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**.



Délibération 16 – 2023 : Délimitation et document d'arpentage dans le village dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et de la réfection du préau.

Le maire informe les conseillers municipaux qu'un devis a été sollicité auprès de Mme Fanny Ribière, géomètre experte du secteur concernant :

- a) La délimitation de plusieurs points cadastraux avant le réaménagement du centre bourg
- b) Un arpentage d'une bande le long de la maison Laborde-Castex Sylvaine suite à un échange volontaire avec la parcelle B47.

La prestation totale de la géomètre s'élève à 2300 € HT (2760 € TTC).

Compte tenu de la participation pour moitié de la ligne (b) ci-dessus par Mme Sylvaine Laborde-Castex, la somme due par la mairie sera ramené à 1900 € HT et 2280 € TTC.

**Le conseil municipal :**

Après en avoir délibéré,

Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 6

Approuve le devis présenté et la proposition technique de Mme Fanny Ribière pour la somme de 2280 euros TTC.

Donne tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette prestation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*